

UN REGARD PHILOSOPHIQUE SUR LES DÉFIS ÉCOLOGIQUES

Publié le 4 décembre 2015



par Raphaël Duboisdenghien



«La nature en éclats» sous la direction de Bernard Feltz, Nathalie Frogneux & Stéphane Leyens - Editions Academia-L'Harmattan. VP 32,30 €.

Un colloque international sur les dimensions des défis écologiques a marqué le passage de l'[Institut supérieur de philosophie de l'Université Catholique de Louvain](#) (UCL) en cadre de recherche. Aux éditions [Academia-L'Harmattan](#), «[La nature en éclats](#)» rassemble ces enjeux sous la direction de deux de ses membres, les professeurs Bernard Feltz, Nathalie Frogneux et de Stéphane Leyens, professeur de philosophie à l'Université de Namur.

Cinq controverses philosophiques sont développées par 21 auteurs. En se référant à l'histoire, l'éthique, l'anthropologie et la philosophie politique.

Pour Arnaud Zacharie, maître de conférences et collaborateur scientifique à l'Université Libre de Bruxelles (ULB) et à l'Université de Liège (ULg), secrétaire général du Centre National de Coopération au Développement, la théorie du développement durable a le mérite d'avoir posé la question de la durabilité environnementale de nos modèles de développement. Mais elle a souffert d'un flou conceptuel. Et surtout, de la priorité politique donnée aux considérations économiques.

«La question environnementale se fonde sur une double injustice. D'une part, ce sont les pays les plus pauvres qui polluent le moins, alors qu'ils sont les principales victimes des changements climatiques. D'autre part, c'est dans les pays qui regorgent des ressources naturelles dont dépend l'économie des pays riches où l'on décompte une part importante des populations les plus pauvres.»

Refondre les politiques de coopération

«Il ne peut plus être question d'une approche verticale où le Nord dicte la voie à suivre au Sud. Face aux défis environnementaux et financiers globaux, l'approche de la coopération internationale doit reposer sur des partenariats globaux. Où le Nord et le Sud s'accordent pour faire évoluer leur modèle de développement vers un modèle alternatif suffisamment crédible et durable. Et adopter dans ce sens des règles communes dans leurs intérêts respectifs.»

On recycle... *«Bien que nécessaire, le recyclage est en soi insuffisant, car en consommant excessivement une ressource finie, même recyclée, on finit par provoquer son épuisement, qui ne serait dès lors que postposé.»*

Il faudrait plutôt s'orienter vers une économie circulaire qui recycle à l'infini en concevant des produits biodégradables ou entièrement réutilisables et non polluants. S'appuyer sur des innovations qui repensent les modèles de production, de commercialisation, de recyclage.

Le nombre de délégués indicateur clé de l'équité

Brendan Coolsaet, chercheur à l'unité de biodiversité de la gouvernance du Centre de philosophie du droit à l'UCL, pointe la répartition inégale des causes et des conséquences de la crise environnementale.

«Cette inégalité est un enjeu majeur de négociations internationales sur l'environnement. En plus d'être confrontés à une répartition inégale des pressions sur leur environnement, les pays du Sud ont aussi moins de chances que les pays développés et émergents de participer et d'influer de manière effective sur le processus de prise de décision.»

Les processus et les conditions de participation aux négociations dépendent du contexte économique, politique, social et culturel. Le nombre de délégués est le premier indicateur clé de l'équité des procédures. De quelques dizaines pour les plus petites délégations à plusieurs centaines pour les plus grandes lors des Conférences des Parties signataires de la Convention Climat (COP).

«Bien que la taille de la délégation, ou même sa présence physique, ne constitue pas en soi une garantie de participation effective ou efficace, la complexité des sujets, les nombreuses sessions parallèles, la durée des négociations et la grande quantité d'informations à analyser tendent à favoriser les grandes délégations des pays du Nord. L'absence d'experts et de chercheurs se répercute sur la capacité des pays du Sud à négocier.»

Aux Nations Unies (ONU), le processus de décision est fondé sur un pays, un vote...

«Même si ce droit de vote et de négocier est garanti pour tous les États, d'autres règles procédurales formelles, comme le vote par consensus et la répartition des pays en groupes régionaux, influencent la capacité des États à participer. Pour les pays du Sud, la participation et l'influence dans l'arène internationale passent nécessairement par la négociation en bloc ou par une stratégie de blocage.»

Le mercredi 9 décembre, à 20h, Bernard Feltz présentera "La nature en éclats" à Louvain-la-Neuve (Agora).